

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Recension de l'ouvrage " Le faux, le droit et le juste "

Blaise, Noémie

Published in:

Revue du Droit des Technologies de l'information

Publication date:

2011

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Blaise, N 2011, 'Recension de l'ouvrage " Le faux, le droit et le juste "', *Revue du Droit des Technologies de l'information*, numéro 44, pp. 125-126.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

RECENSIONS

J.-J. SUEUR (sous la dir. de), *Le faux, le droit & le juste*, Bruxelles, Bruylant, 2009, 442 p.

Cet ouvrage est le fruit d'un colloque international tenu au Centre d'Études et de Recherches sur les contentieux à l'Université du Sud Toulon-Var en 2008 et prolonge la réflexion d'un premier colloque organisé sur le thème *Interpréter et Traduire* (dont les actes sont également publiés chez Bruylant).

L'ouvrage est principalement composé de contributions rédigées par des auteurs français, à l'exception notoire du Professeur émérite, Michel Van de Kerchove qui développe une intéressante analyse des mesures « quasi pénales » que sont l'internement et celles dont bénéficient les mineurs délinquants. L'auteur y explique que dès lors qu'il ne s'agit plus de sanctions, il a été permis d'individualiser la réaction de la société en lien avec les besoins du délinquant mais également eu égard à sa dangerosité. En sortant ces mesures du champ de la peine, le contrôle social ne doit plus être proportionné à la gravité de l'infraction et cela explique que ces mesures ne s'inscrivent pas nécessairement dans un temps limité.

Aussi, les thèmes abordés font largement écho au droit européen et procèdent par d'autres égards d'une réflexion sur le droit susceptible d'intéresser tout juriste peu importe sa nationalité. Enfin, certains sujets sortent des sentiers battus du droit *sensu stricto* telle l'intéressante contribution de J. Ruffier-Meray : « Variations musicales et juridiques sur le thème du faux et du juste ».

Comme l'explique S. Laghmani, dans son rapport introductif, il est intéressant de noter que le droit combat le faux mais l'utilise également via le système des fictions et présomptions (prescription acquisitive, présomption de paternité dans le chef de l'homme marié, ...) et par ce qui s'appelle la *vérité judiciaire* qui, si elle s'impose à tous, ne correspond pas toujours à la réalité des faits. Concernant le faux réprimé par le droit, V. Bouchard nous en offre un *panorama* : faux en écritures, faux témoignage, contrefaçon, usurpation de titres, usage de faux, ...

Une troisième dimension est jointe au faux et au droit, il s'agit du juste et cette notion revêt une connotation particulière en droit des assurances où M. Robineau explique comment, au nom du « juste », le droit interdit le recours à l'assurance alors qu'il est techniquement possible (responsabilité pénale) et définit le risque assurable là où c'est techniquement inconcevable (couverture des dommages matériels occasionnés par une catastrophe naturelle).

Dans le même sens, la contribution de T. Garcia sur « Le faux dans le droit des conventions internationales » illustre le fait que la sécurité juridique peut prévaloir sur le faux tant il est difficile d'obtenir l'annulation (qui n'est jamais totale) d'une convention où le consentement d'un État aurait été vicié. La Convention de Vienne sur le droit des traités, en son article 45, laisse même à l'État victime la possibilité de confirmer son consentement.

Deux grandes parties sont à distinguer au sein de l'ouvrage : « Le faux dans le droit – Approximations nécessaires : les écarts du langage juridique » et « Le droit contre le faux : l'effectivité problématique de la règle juridique ». Alors que la première partie se penche sur la présence du faux dans le droit sous ses différentes formes (la vérité scientifique, le bilan comptable, l'apparent, l'opacité, ...), la seconde est plus concrète et offre des illustrations de lutte contre le faux dans des matières diverses (fraude au budget de l'Union européenne, lutte du faux-monnayage de l'euro, la

RECENSIONS

transparence dans l'administration publique, le faux artistique, ...). Notons qu'il est à ranger dans cette seconde partie le texte « Internet ou le laboratoire du faux », qui intéressera particulièrement les lecteurs de cette Revue où D. Peyronne envisage les différents faux réalisés sur internet : diffamation, usurpation d'identité, *phishing*, contrefaçon, ... avant d'évaluer les difficultés rencontrées par le droit pour y mettre fin.

L'œuvre d'art reçoit, quant à elle, l'éclairage de trois auteurs : A. Heritier définit le faux artistique en distinguant le faux « créatif » du dolosif ; F. Siirainen examine son appréhension par le droit pénal et le droit d'auteur et C. Saint-Didier, pour sa part, expose la délicate opération de l'authentification de l'œuvre sous l'angle du droit des obligations.

Cette réflexion sur le faux, le droit et le juste a le mérite de susciter de nombreuses interrogations et de démontrer, peu importe la matière choisie, que le faux et le droit se rencontrent en permanence.

Noémie BLAISE